

Contrat de développement 2006- 2009
de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

Volet recherche

Partenariat renouvelé CNRS –EHESS

L'École des Hautes Études en Sciences Sociales - EHESS

établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel – grand établissement, dont le siège est 54 Boulevard Raspail – 75006 Paris

d'une part

et

le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),

établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est 3, rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16,

d'autre part

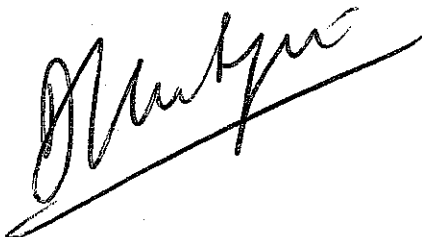
ont souhaité approfondir leur partenariat. A cet effet, ils concluent le présent contrat renouvelé qui doit être annexé au volet recherche du contrat quadriennal de développement 2006-2009 de l'EHESS qui sera signé par le Ministère l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le présent contrat traduit les engagements des deux établissements, à l'issue des discussions très approfondies qu'ils ont menées avec la volonté commune de renouveler et renforcer leur partenariat. Les dispositions prévues ci-dessous sont susceptibles de faire l'objet d'éventuelles modifications, sur certains points particuliers, à l'occasion de la signature du contrat quadriennal entre l'EHESS et le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

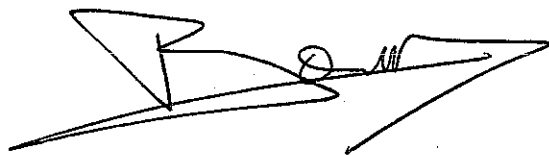
Fait à Paris, le 19 décembre 2005

La présidente de l'EHESS

Le directeur général du CNRS

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Danièle HERVIEU - LEGER

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, angular 'B' and a long horizontal stroke at the bottom.

Bernard LARROUTOU

SOMMAIRE

Préambule

Objet

- I. ELEMENTS D'UNE POLITIQUE DE RECHERCHE COMMUNE**
 - 1. Politique scientifique partagée
 - 2. Politique concertée de ressources humaines
 - 3. Politique de site
 - 4. Politique partagée de relations internationales
 - 5. Politique concertée de qualité, d'éthique, de protection du patrimoine et de prévention
 - 6. Politique concertée d'information et de publication
 - 7. Politique concertée d'attribution et de gestion des moyens
- II. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES LABORATOIRES**
 - 1. Organisation interne
 - 2. Ressources humaines
 - 3. Moyens financiers
 - 4. Hygiène et sécurité
- III. DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A L'ACTIVITE CONTRACTUELLE ET A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**
 - 1. Contrats de recherche – valorisation des résultats issus de ces contrats
 - 2. Protection et valorisation des résultats hors contrats de recherche
 - 3. Accords cadres avec les entreprises
 - 4. Œuvres audiovisuelles
- IV. CAS PARTICULIERS DE CERTAINS LABORATOIRES**
 - 1. Laboratoires liés accueillant du personnel CNRS
 - 2. Laboratoires mixtes de service
- V. SUIVI DU PARTENARIAT**
 - 1. Echanges d'informations
 - 2. Participation aux instances des parties
 - 3. Suivi des laboratoires
 - 4. Politique internationale
 - 5. Ressources humaines
 - 6. Moyens budgétaires et contrats de recherche

Disposition finale

Annexes :

- Annexe 1 - répartition de la gestion financière des laboratoires, de la négociation/gestion des contrats de recherche et de la valorisation des résultats obtenus en commun
- « Annexes spécifiques » des laboratoires

Préambule

Au terme du contrat quadriennal 2002 - 2005, le CNRS et l'EHESS sont partenaires dans 39 unités. 34 d'entre elles sont rattachées principalement à l'EHESS (32 en SHS, 1 en STIC et 1 en SDV). Les 5 autres sont rattachées à titre principal à d'autres établissements (Collège de France, Universités Lyon 2, Aix-Marseille 1 et 2, Toulouse 1).

Le CNRS et l'EHESS sont également présents dans 1 FR, 1 GDRI et 2 IFR (SHS et SDV) qui ne sont pas inscrits au contrat 2002 - 2005, à l'exception de la Fédération Jourdan.

Objet

Le présent accord de partenariat renouvelé a pour objet de permettre aux unités communes à l'École et au CNRS d'entrer, avec les meilleurs atouts, dans le nouveau paysage qui résulte de l'eupéanisation des formations supérieures et de la construction de l'espace européen de la recherche. Il prend acte des caractéristiques suivantes, spécifiques dans le domaine des sciences sociales en France :

- l'importance du partenariat entre le CNRS et l'EHESS car les 39 unités de recherche (sur 80 à l'École) comptent 203 enseignants chercheurs de l'École, 384 chercheurs du CNRS et accueillent un nombre significatif de chercheurs et d'enseignants chercheurs de l'ENS, de l'IRD, et des Universités,
- le poids des relations avec l'École Normale Supérieure, qui implique la prise en compte d'un triple partenariat EHESS/ENS/CNRS pour 6 unités,
- le nombre élevé d'étudiants étrangers (47% des 2700 étudiants) et environ 200 mois annuels d'invitations de chercheurs étrangers,
- la création à la rentrée 2005 d'un Master, qui suscite une forte demande d'enseignement auprès des chercheurs.

Cet accord vise à doter les partenaires des outils nécessaires au pilotage de la recherche notamment par la définition d'axes scientifiques, le regroupement d'équipes destiné à faciliter un réel pilotage, l'organisation d'une coopération renforcée en matière de relations internationales, de politique de site et de ressources humaines ainsi que la mise en place de procédures simplifiées de gestion et d'instances de suivi des engagements pris.

I. ELEMENTS D'UNE POLITIQUE DE RECHERCHE COMMUNE

1. Politique scientifique partagée

a) Axes de développement

La politique scientifique doit répondre à trois impératifs :

- préserver et renforcer les secteurs d'excellence qui font la réputation nationale et internationale des deux parties,
- favoriser l'innovation et l'émergence de thématiques nouvelles,
- afficher des axes de développement privilégiés.

Les priorités communes doivent être réaffirmées :

- recherches conduites à l'interface des sciences sociales avec les autres sciences (cognitives, modélisation et sciences sociales, biologie, complexité et société)
- européanisation des problématiques de recherche
- aires culturelles
- création / représentation / écriture
- rôle de l'histoire, comme discipline irriguant l'ensemble des recherches effectuées à l'École

La restructuration de plusieurs champs disciplinaires, notamment la sociologie et l'anthropologie sociale, doit être mise en place.

b) Laboratoires communs

L'un des principaux outils de cette politique scientifique réside dans l'évolution des laboratoires. Le partenariat rénové entre l'EHESS et le CNRS se décline désormais principalement au sein de laboratoires communs (LC), dont certains sont créés à partir de regroupements d'unités. Leur pilotage est assuré de manière étroite et conjointe par le CNRS et l'EHESS.

Au 1^{er} janvier 2006, ces laboratoires communs sont les suivants :

- « *Centre de recherches historiques* » - CRH, LC 5, également dénommé UMR 8558

L'organisation en équipes projets de ce LC doit être confirmée grâce à une différenciation plus nette des équipes projets et des programmes transversaux. Une plus grande autonomie doit être accordée à chacune d'entre elles. A cet égard, des évaluations distinctes de chacun des projets doivent avoir lieu. Les dénominations des axes doivent être revues en conséquence afin de mieux

rendre compte de l'originalité des recherches. Cette restructuration interne doit s'élaborer en commun dans le cadre de la rédaction expérimentale d'un contrat de laboratoire.

- *Pôle « Paris Jourdan Sciences Economiques »* - PSE, LC 6, également dénommé UMR 8545

Ce LC, qui résulte déjà d'un regroupement effectué autour du DELTA, prendra sa place dans l'École d'Économie de Paris.

- *« Centre Maurice Halbwachs »*, LC 7, également dénommé UMR 8097

Ce LC, constitué autour du LASMAS, est composé de plusieurs équipes ayant notamment une pratique éprouvée de l'utilisation critique des données quantitatives. S'y adjoint l'EA 89, EHESS/CNRS, Enquêtes, Terrains et Théories (ex LSS).

Ce pôle Sociologie, installé sur le campus Jourdan, assurera l'interface avec l'École d'Économie de Paris dans les domaines de la sociologie des professions et des métiers, de la sociologie du travail et des entreprises, de la sociologie des inégalités et des politiques sociales.

La Fédération de recherche Jourdan (FR 2330) aura vocation à constituer un espace d'incubation pour des équipes émergentes sur des thématiques privilégiant l'interdisciplinarité afin de susciter des programmes de recherche innovants à l'interface de l'économie, de la sociologie, du droit et de la psychologie. Elle constituera le cadre naturel des projets transversaux, en matière notamment, de réponses communes à des appels d'offres, ainsi que des opérations internationales engageant plusieurs formations sur le site.

- Trois LC *« études asiatiques »*

Le premier laboratoire commun, *« Centre de recherche sur la Chine, la Corée, le Japon »*, LC 8, également dénommé UMR 8173, regroupe :

l'UMR 8561 - Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine

l'UMR 8033 - Centre d'études coréennes

l'UMR 8040 - Centre de recherches sur le Japon.

Le second laboratoire commun, *« Le monde insulindien/Asie du Sud-Est »*, LC 9, également dénommé UMR 8170 rassemble :

l'UMR 8093 - Monde Insulindien

l'UPR 297- Laboratoire Asie du sud-est et monde austronésien (LASEMA).

Le troisième laboratoire commun est le *« Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud »*, LC 10, également dénommé l'UMR 8564.

Cet ensemble de laboratoires, dans lequel chaque équipe garde son autonomie scientifique tout en s'efforçant de développer dans la durée des projets transversaux et où les moyens sont mutualisés,

annonce la constitution d'un grand Institut d'Études Asiatiques. Ce dernier aura vocation à créer des liens forts avec la BULAC.

Compte tenu de l'ampleur du projet, l'opération doit être dès maintenant préparée.

- « *Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XV^e-XXI^e siècles* », LC 11, également dénommé UMR 8168

Ce LC, qui doit constituer une aire culturelle originale en France, regroupe :

l'UMR 8565 - Empires, sociétés, nations - Amérique latine et Méditerranée occidentale.

l'UMR 8130 - Centre d'études nord-américaines.

Il est encouragé à développer des collaborations avec d'autres laboratoires de l'École, notamment le « *Centre de recherches historiques* », de façon à lier les deux rives de l'Atlantique.

- « *Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain* », LC 12, également dénommé UMR 8177

Ce LC pluridisciplinaire centré sur l'anthropologie des sociétés contemporaines rassemble :

l'UMR 8037 - Centre d'études transdisciplinaires en sociologie, anthropologie, histoire.

l'UMR 2558 - Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture LAHIC (CNRS/Ministère de la Culture non rattachée jusqu'à présent à l'EHESS).

l'UPR 9037 - Laboratoire d'anthropologie des institutions et organisations sociales LAIOS.

Ce laboratoire doit être lié par convention au Centre de recherches sur les enjeux contemporains en santé publique (CRESP, INSERM/Paris 13, EMI 9903). Le Ministère de la Culture restera associé à l'équipe LAHIC par voie de convention simple.

- « *Institut Marcel Mauss* », LC 13, également dénommé UMR 8178

Ce LC centré sur la sociologie réunit :

l'UMR 8031 - Groupe de sociologie politique et morale GSPM.

l'UMR 8091 - Centre d'études des mouvements sociaux CEMS.

l'UMR 8082 - Centre de sociologie du travail et des Arts CESTA.

Le Centre de recherche médecine, sciences, santé et société (CERMES, UMR 8169), qui ne peut entrer directement dans le montage en raison de ses liens récemment établis avec l'INSERM, doit s'associer à ce regroupement par une convention de collaboration.

- « *Centre Alexandre Koyre - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques* », LC 14, également dénommé UMR 8560.

Ce LC est créé à partir de l'UMR 8560, Centre Koyré histoire des Sciences et des Techniques, qui compte comme partenaire, depuis le 1^{er} janvier 2005, la Cité des sciences et de l'industrie.

- « Centre de recherches sur les arts et le langage », LC 15, également dénommé UMR 8566

Ce LC est constitué de :

l'UMR 8566 - Centre de recherches sur les arts et le langage CRAL.

du Centre de l'EHESS - Centre d'histoire et de Théorie des Arts CEHTA (EA 3631).

Ce laboratoire, qui réunit historiens et théoriciens de l'art dans un partenariat CNRS/EHESS, doit constituer un pôle de recherche en esthétique en région parisienne. Il établira des collaborations scientifiques avec l'ENS, notamment dans le domaine de la fiction.

- Les neuf LC suivants, de tailles diverses, sont issus d'UMR antérieures dont ils conservent le périmètre :

« Centre de recherches linguistiques sur l'Asie Orientale - CRLAO » LC 16 également dénommé UMR 8563.

« Études turques et ottomanes - ETO » LC 17 , également dénommé UMR 8032.

« Centre international de recherches sur l'environnement et le développement - CIRED », LC 18 , également dénommé UMR 8568.

« Institut Jean Nicod », LC 19, également dénommé UMR 8129.

« Centre d'analyse et d'intervention sociologique - CADIS », LC 20, également dénommé UMR 8039.

« Centre d'études interdisciplinaire des faits religieux – CEIFR », LC 21, également dénommé UMR 8034.

« Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne », LC 22, également dénommé UMR 8131.

« Centre d'études des monde russe, caucasien et centre-européen – CERCEC », LC 23, également dénommé UMR 8083.

« Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique », LC 24 également dénommé UMR 8554.

c) Laboratoires liés au CNRS

Les laboratoires liés (LL) au CNRS bénéficient du soutien du CNRS en raison de leur qualité scientifique mais restent pilotés par l'École seule dans la mesure où celle-ci y affecte très majoritairement des moyens.

Au 1er janvier 2006, ces laboratoires sont les suivants :

- « Centre d'Études africaines », LL1

Ce laboratoire est constitué :

d'une équipe conventionnée entre l'EHESS et l'IRD

du Centre d'histoire sociale de l'Islam méditerranéen CHSIM - Centre propre de l'EHESS.

Le CNRS s'engage à lui attribuer des moyens humains et financiers. Des chercheurs pourront y être affectés. Le CNRS soutiendra les programmes de recherches correspondant à des priorités du département SHS, telles que les conflits et la construction des savoirs non occidentaux.

- « *Centre de recherches Raymond Aron* », LL2, également dénommé UMR 8036

Ce laboratoire ne compte que 3 chercheurs CNRS.

d) Opérations à réaliser en cours de contrat

- **Construction d'un pôle SHS pluridisciplinaire dans la région de Marseille**

L'UMR 8562 - Sociologie, histoire, anthropologie des dynamiques culturelles, recrée en UMR avec examen à deux ans au 1^{er} janvier 2006 et l'UMR 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille, toutes deux installées sur le même site à Marseille, partagent un centre de ressources et sont impliquées dans l'IFR Santé. A ce titre, elles envisagent de s'associer dans la construction d'un nouveau LC lors de leur prochaine installation à l'îlot Dubois, à proximité du campus Saint Charles, qui abrite déjà deux unités mixtes CNRS. L'ensemble pourra constituer le socle d'un pôle SHS à Marseille.

- **Restructuration du Centre d'Anthropologie de Toulouse**

Cette UMR 8555, recrée en FRE d'une année au 1^{er} janvier 2006, rassemble trois équipes peu liées entre elles (anthropologie biologique (ADN), anthropologie sociale et archéologie). Elle doit être restructurée pour favoriser de nouvelles synergies scientifiques avec d'autres unités de recherche locales.

- **Développement de la modélisation mathématique en sciences cognitives**

L'UMR 8557 - Centre d'analyse et de mathématiques sociales, recrée en LC, LC 25, doit constituer un laboratoire rattaché aux départements Homme et Société et MIPPU afin de promouvoir le développement de la modélisation en sciences cognitives.

- L'UMR 8035 - Centre de sociologie européenne est appelée à renforcer ses liens avec l'Université Paris 1 tout en demeurant rattachée secondairement à l'EHESS. Un examen à deux ans permettra de veiller à l'évolution de l'unité.

* l'UMR 8128 – Genèse et transformation des mondes sociaux sera mise en FRE, FRE 2965, à dater du 1^{er} janvier 2006 en vue d'un rattachement, dans deux ans, à un LC.

** « Histoire ancienne »*

Ce LC à créer à mi-parcours regroupera :

l'UMR 8567, Centre Louis-Gernet de recherches comparées sur les sociétés anciennes.

l'UMR 8585 - Centre Gustave Glotz- Recherches sur les mondes hellénistique et romain.

Les deux centres, dont les bibliothèques ont fusionné, partagent les mêmes locaux à l'INHA. Le processus doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin, notamment, de parvenir au règlement de la question des partenaires multiples, puisque le Centre Glotz est rattaché principalement Paris 1.

- Restructuration de la linguistique

Une réflexion doit être engagée sur la restructuration de la linguistique.

- Collaboration avec le Musée du quai Branly

En accord avec la direction générale et la direction de l'enseignement et de la recherche du futur Musée du Quai Branly, un Groupe de recherche international, adossé notamment à un pôle « Métissages », porté à l'EHESS par Serge Gruzinski, sera créé. Ce GDRI offrira un cadre bien adapté à la mise en place d'opérations de recherches pluridisciplinaires fluides, appelées à évoluer périodiquement.

e) Evaluation et suivi des laboratoires

Les deux parties s'engagent à instaurer des procédures régulières d'évaluation et de suivi des laboratoires.

- Evaluation des laboratoires communs

Les procédures usuelles d'évaluation par le Conseil scientifique de l'École et par le Comité national donnent lieu systématiquement aux échanges des rapports. En outre, les parties veillent à mettre en place au moins une fois tous les quatre ans des comités d'évaluation mixtes CNRS / EHESS. Ces comités se réuniront à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. La composition et les missions de ces comités sont décrites à l'article II.1.e.

* Les équipes constitutives des laboratoires communs seront évaluées distinctement, par les différentes sections du Comité national concernées.

- Evaluation des laboratoires liés

Les laboratoires liés sont soumis à examen du Comité national, selon les mêmes modalités que les laboratoires communs. Les évaluations effectuées par le Conseil scientifique de l'École sont transmises au département scientifique du CNRS et réciproquement.

- Evaluation des Centres propres de l'EHESS

L'examen de Centres propres de l'École peut être mise en œuvre, à titre expérimental, pour permettre aux deux partenaires de disposer d'une vision partagée en vue d'une meilleure structuration de la recherche dans son ensemble.

- Suivi des laboratoires communs

Les parties organisent un conseil annuel de suivi des unités, conformément à l'article V.3.

Chacun des laboratoires communs doit disposer d'un contrat conclu avec le CNRS et l'École lui permettant de décliner les thématiques à développer. Ces contrats de laboratoire ont également pour objectif de donner à chacun des acteurs une visibilité sur les moyens attribués à l'unité, ces moyens étant reconsidérés chaque année en fonction des objectifs atteints ou à réaliser.

2. Politique concertée de ressources humaines

a) Objectif partagé

Les parties veillent, par l'analyse commune des besoins des laboratoires et par l'échange régulier d'informations, à ce que leur politique de ressources humaines renforce le potentiel de recherche (chercheurs/enseignants-chercheurs/ITA/IATOS) dans les thématiques scientifiques qui sont identifiées comme devant être soutenues ou développées.

b) Place des chercheurs du CNRS dans la vie de l'École

L'EHESS veille à l'intégration des chercheurs du CNRS dans la vie de l'établissement et notamment à leur participation aux diverses instances. Elle a, à cet effet, désigné un chargé de mission qui suit ce dossier.

Les chercheurs CNRS membres statutaires des centres de l'École peuvent inscrire des étudiants à l'École dans les mêmes conditions que les enseignants-chercheurs de l'École. Ils peuvent agir comme garants d'HDR. Ils participent à l'ensemble des instances d'encadrement du master et du doctorat : conseils pédagogiques de mentions ou de spécialités, conseil pédagogique du master, conseil pédagogique de l'École doctorale.

c) Participation des chercheurs et ingénieurs du CNRS aux activités d'enseignement

La participation des chercheurs et ingénieurs CNRS aux activités d'enseignement se fait sur la base du volontariat. Cette charge d'enseignement sera prise en compte dans l'évaluation de l'activité des chercheurs par le CNRS.

d) Mobilité des chercheurs et enseignants chercheurs

La mobilité doit s'accroître rapidement, à tous les niveaux de carrière. Une politique concertée d'offres de mobilité doit être mise en œuvre au profit des chercheurs.

e) Gestion des ITA et IATOS

L'École et le CNRS décident d'une approche globale du potentiel d'appui à la recherche dans les laboratoires communs.

Une concertation régulière est mise au service de la construction d'une politique de mutualisation et de recrutement, conformément à l'article V.5.

Des priorités précises sont annuellement déclinées, qui doivent tenir compte des priorités scientifiques, des éléments démographiques ainsi que de la réorganisation du dispositif informatique et de l'avenir des bibliothéconomes dans un contexte notamment marqué par la construction du GIP Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC).

Des fiches de fonction communes doivent être rédigées pour les personnels ingénieurs, techniciens ou administratifs.

f) Formation continue

Les personnels de chaque partie conservent le bénéfice des actions de formation permanente mises en œuvre par leur établissement d'origine.

Les parties s'engagent à harmoniser leurs politiques de formation permanente et à mettre en œuvre des actions conjointes. Elles s'efforcent d'amplifier et de mutualiser la formation et ce principalement en faveur des enseignants et des chercheurs dans les domaines des langues, de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information.

Elles précisent notamment les modalités d'accès des personnels aux actions de formation organisées par l'une ou l'autre d'entre elles.

L'EHESS et le CNRS veillent à ce que soient établis des plans de formation pluri-annuels dans les laboratoires communs. Les plans de formation sont visés par les deux parties.

Une convention particulière permet de définir les actions communes à entreprendre et précise le dispositif qui permet d'assurer le suivi de l'exécution.

L'École entend conforter ses partenariats avec les universités et le service de formation académique, en s'appuyant sur le réseau régional des responsables de formation continue d'Ile de France.

L'École compte faire des offres de formation, sous la forme d'Écoles d'été. Des Écoles d'été récurrentes doivent être proposées, notamment une école d'été internationale inter-centres en Économie, les « Rencontres Jean-Jacques Laffont », et une école d'été de formation aux STIC (en collaboration avec l'INT), qui feront notamment l'objet de conventions particulières.

g) Surveillance médicale

Dans le cadre des dispositions du décret du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique, les parties s'emploient à harmoniser leur politique de suivi médical.

Les parties veillent en particulier à recenser les postes à risques dans l'unité, à définir le temps de présence médicale minimal global en fonction des effectifs, et à permettre le libre accès des médecins de prévention aux locaux et aux informations utiles à leurs missions.

La surveillance médicale est assurée par chacune des parties pour ses propres agents selon des modalités définies en commun.

Le service de médecine de la MSH, boulevard Raspail, est régi par une convention MSH/EHESS/CNRS, par laquelle les locaux sont à la charge de la MSH, les frais de fonctionnement à la charge de l'EHESS, le CNRS mettant à disposition deux infirmières.

h) Restauration

Sous réserve des capacités d'accueil, les personnels relevant de chacune des parties ont accès sans limitation aux structures de restauration mises en place par l'autre partie. La prise en charge des coûts correspondants est assurée par la partie dont relèvent les agents concernés, selon des modalités définies par conventions entre les parties dans le respect des dispositions réglementaires et fiscales les plus favorables, propres à chaque partie.

En l'absence de restauration collective universitaire de proximité, une convention règle l'accès des étudiants de l'unité et l'éventuelle participation, à une structure de restauration collective. Les personnels CNRS présents à la MSH bénéficient par convention du restaurant du site. Les personnes dépendant de l'EHESS ayant accès aux restaurants propres du CNRS, principalement rue Pouchet, sont désignés dans une convention.

i) Activités sociales et culturelles

Chaque partie s'efforce d'ouvrir aux personnels relevant de l'autre partie l'accès sans limitation à ses équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs. La répartition des coûts induits fait l'objet d'une concertation, formalisée, si les parties la jugent nécessaire, par l'établissement d'une convention d'usage des équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs. Cette convention d'usage est conclue par les organismes responsables de la gestion des équipements, comme le CAES pour le CNRS.

j) Handicaps et accessibilités

Les deux établissements s'engagent à travailler ensemble sur les implications de l'accueil et de l'emploi des personnes handicapées. La mise en accessibilité des locaux en est un aspect principal,

mais elle n'exclut nullement la réflexion sur d'autres questions, qui impliquent des adaptations et des investissements, mais aussi de nouvelles façons de faire et concevoir la recherche.

3. Politique de site

L'École informe le CNRS de l'évolution de la politique de site qu'elle mène en partenariat avec d'autres institutions, notamment avec l'ENS, le Collège de France et le Ministère de la Culture. Elle s'efforce de redéployer ses locaux afin de rationaliser l'hébergement des unités en partenariat.

Elle participe par ailleurs à de grands projets régionaux auxquels le CNRS est également associé. En région parisienne, elle poursuit une coopération avec la BULAC et participe activement à la mise en place de l'IFR en Sciences cognitives. En région, elle participe également à l'IFR Santé (Marseille). Elle souhaite aussi, à Marseille, créer autour du SHADYC (UMR 8512), du GREQAM (UMR 6579) et du CREDO (UMR 6574) un site de sciences sociales.

4. Politique partagée de relations internationales

L'EHESS et le CNRS décident de développer les échanges scientifiques internationaux. Ils conviennent de tout faire pour que les accords qu'ils concluent avec les institutions scientifiques des pays étrangers s'appliquent dans les mêmes termes aux chercheurs du CNRS et aux enseignants chercheurs de l'EHESS affectés dans les unités figurant au contrat.

L'une des parties peut donner mandat à l'autre pour négocier et gérer les accords de coopération internationale et valoriser les résultats qui en sont issus. Un mandat peut également être donné à l'une des parties pour représenter les laboratoires au niveau international.

L'EHESS et le CNRS se tiennent régulièrement informés des accords qu'ils sont amenés à signer, notamment dans le cadre des réunions annuelles prévues à l'article V.4.

Dans le cadre de la concertation annuelle avec la DREI prévue, les deux parties s'accordent à réfléchir pour enrayer la baisse constante du nombre d'étudiants et de chercheurs africains et elles s'efforceront d'organiser des programmes de coopération avec la Chine en s'appuyant sur des réseaux de laboratoires.

En vue de développer les échanges internationaux, l'EHESS affecte à ses Centres environ 200 mois/an pour inviter des universitaires étrangers. Pour sa part le CNRS s'efforce de soutenir cette politique dans le cadre des invitations de chercheurs associés.